

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 2 mai 2017, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 9 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 et un usage conditionnel au règlement numéro RCA06-08-0020.

La première demande concerne la propriété située au 613, avenue Sainte-Croix et a pour objet de statuer sur l'installation de deux enseignes qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 470, rue Petit et a pour objet de statuer sur l'aménagement d'une case de stationnement dont la bande de verdure ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située au 877, rue du Gray Circle et a pour objet de statuer sur la régularisation de la distance d'une terrasse arrière par rapport à la limite latérale ne respectant pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne la propriété située au 3339, boulevard Pitfield et a pour objet de statuer sur l'aménagement d'un accès véhiculaire dont la largeur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété située au 109, rue Hébert et a pour objet de statuer sur la régularisation d'un agrandissement dont la distance par rapport à la limite mitoyenne ne respecte pas toutes les normes applicables.

La sixième demande concerne la propriété située au 4870-4900, rue Courval et a pour objet de statuer sur l'ajout d'un quai de chargement sur l'élévation latérale ne respectant pas toutes les normes applicables.

La septième demande concerne la propriété située au 3005, rue Cousineau et a pour objet de statuer sur l'aménagement d'une case de stationnement dont la bande de verdure ne respecte pas toutes les normes applicables.

La huitième demande concerne la propriété située au 3500, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet de statuer sur la localisation d'un usage «École de conduite» à l'extérieur du bâtiment commercial.

La neuvième demande concerne les propriétés aux 3900, 3950 et 4000, rue Claude-Henri-Grignon et a pour objet de statuer sur la construction de 3 habitations multifamiliales dont les accès véhiculaires et la localisation du stationnement pour visiteurs ne respectent pas toutes les normes applicables.

La dixième demande concerne un usage conditionnel pour la propriété située au 3606, boulevard Poirier et a pour objet de statuer sur la régularisation de l'usage bureau localisé au deuxième étage de ce bâtiment industriel.

Montréal, le 12 avril 2017

Cybèle Kahalé, avocate  
Secrétaire-substitut du Conseil d'arrondissement

## PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, May 2, 2017, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 9 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning and 1 application on conditional use under by-law RCA06-08-0020

The first request concerns the property located at 613, avenue Sainte-Croix for the installation of two signs without respecting all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 470, rue Petit for the development of a parking space of which the green line does not respect all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 877, rue du Gray Circle for the regularization of the distance of a back terrace with the lateral limit of the property not respecting all the applicable standards.

The fourth request concerns the property located at 3339, boulevard Pitfield for the development of a vehicle access of which the width does not respect all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 109, rue Hébert for the regularization of an enlargement of which the distance with the common line does not respect all the applicable standards.

The sixth request concerns the property located at 4870-4900, rue Courval for the addition of a loading platform without respecting all the applicable standards.

The seventh request concerns the property located at 3005, rue Cousineau for the development of a parking space of which the green line does not respect all the applicable standards.

The eighth request concerns the property located at 3500, boulevard de la Côte-Vertu for the localization of a use « École de conduit » outdoor a commercial building.

The ninth request concerns the properties located at 3900, 3950 and 4000, rue Claude-Henri-Grignon for the construction of 3 multi-family dwellings of which the vehicle access and the visitors parking space do not respect all the applicable standards.

The tenth request concerns a conditional use for the property located au 3606, boulevard Poirier for the regularization of an office at the second floor of this industrial building.

Montréal, April 12, 2017

Cybèle Kahalé, lawyer  
Secretary-substitute of the Borough Council